

Fiche pédagogique

TRAVAUX EN HAUTEUR – PORT DU HARNAIS

OBJECTIFS :

La réglementation ne donne pas de définition du travail en hauteur. C'est à l'employeur de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur lors de l'évaluation des risques. Le Code du travail précise les règles à suivre pour la conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail et pour la conception et l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur. Des règles particulières s'appliquent au secteur du BTP et à certaines catégories de travailleurs.

COMPÉTENCES CLÉS VISÉES :

À l'issue de cette formation, chacun sera capable de

- ✓ Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en toute sécurité en hauteur.
- ✓ Savoir identifier et choisir le matériel nécessaire à l'environnement de travail, l'adapter, le régler et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements.
- ✓ Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur et réaliser un sauvetage le cas échéant.

PUBLIC : *Nos prestations sont ouvertes et adaptées aux personnes en situation de handicap*

Toute personne amenée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur.

PRÉREQUIS :

Compréhension du français

PÉDAGOGIE :

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques

VALIDATION :

Attestation de formation

DURÉE :

7 heures sur 1 jour